

Conditions générales pour les groupes

Les conditions générales s'appliquent à toute réservation de groupe et sont acceptées de manière inconditionnelle par le client, sauf dérogation écrite et explicite de l'auberge.

Un groupe est constitué de minimum 20 personnes (chauffeur non inclus).

Réservation

- > Les disponibilités peuvent être communiquées par téléphone, mais sans engagement de la part de l'auberge.
- > Ces renseignements n'engagent pas l'auberge tant qu'une demande écrite n'a pas été reçue et qu'une confirmation de réservation écrite n'a pas été envoyée par l'auberge.

Une réservation est considérée comme option jusqu'à réception du paiement du séjour ou de l'acompte.

Acompte

- > Un acompte de 30 % est payable lors de la réservation.
A défaut de paiement de l'acompte dans les huit jours de l'envoi de la confirmation de réservation, l'auberge se réserve le droit d'annuler la réservation sans préavis ni mise en demeure.
- > Si une demande de réservation est effectuée moins de 15 jours avant l'arrivée du groupe, le paiement total sera dû et remplacera l'acompte.

Changements et annulations

- > Les changements et annulations, totaux ou partiels, doivent être communiqués à l'auberge dans les plus brefs délais et confirmés par écrit.
- > L'auberge effectuera ces changements dans la mesure des disponibilités. Si la demande ne peut être réalisée, le client sera informé de l'impossibilité de satisfaire à sa demande.

Frais

> DEMANDE FAITE PLUS DE 15 JOURS CALENDRIER AVANT L'ARRIVEE DU GROUPE

Pour les annulations et changement affectant moins de 10 % du total des lits réservés, aucun frais de réservation ne sera réclamé.

Pour les annulations et changement affectant plus de 10 % du total des lits réservés, le client sera redevable de plein droit et sans mise en demeure de 50 % du prix de la première nuitée des lits concernés.

> DEMANDE FAITE DANS LES 15 JOURS CALENDRIER AVANT L'ARRIVEE DU GROUPE

Pour les annulations et changement affectant plus de 10 % du total des lits réservés, le client sera redevable de plein droit et sans mise en demeure du prix de la première nuitée des lits concernés.

> DEMANDE FAITE DANS LES 3 JOURS AVANT L'ARRIVEE DU GROUPE OU LORS DE L'ARRIVEE

Le client sera redevable de plein droit et sans mise en demeure du prix de la période entière de réservation des lits concernés.

> REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE

L'acompte n'est jamais remboursable.

Païement

- > La facture doit être payée avant l'arrivée du groupe. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'acceptons aucun chèque bancaire.
- > Si la facture n'est pas payée, pour quelque raison que ce soit, le groupe n'aura pas accès aux chambres.
- > Si la facture est payée au cours des 7 jours calendrier précédant l'arrivée du groupe, le responsable du groupe remettra à la réception une preuve de paiement. Cette preuve de paiement, fournie par une institution bancaire, mentionnera le compte bénéficiaire et le montant de la transaction.
- > Toutes les factures sont établies en Euro et doivent être payées en Euro, tous frais à charge du client.

Toute facture non payée à l'échéance est majorée de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt de 1 % par mois jusqu'à la date de son paiement intégral. De plus, elle sera majorée d'un montant forfaitaire de 10 %, sans être inférieur à 250 EUR, à titre de clause pénale forfaitaire, et ce nonobstant tout paiement partiel intervenu entre-temps ou tout délai de paiement accordé.

Caution et dommages

- > Une caution obligatoire de 250 EUR devra être déposée à la réception à l'arrivée du groupe, soit en espèces soit par carte de crédit.
- > Cette caution est destinée à servir de garantie pour tous frais occasionnés par la réparation des dommages causés directement par les membres du groupe aux biens appartenant à l'auberge, en ce compris, sans que cette liste ne soit limitative, literies, sanitaires, mobilier, fenêtres, etc. Le montant des dommages sera indiqué au plus vite par la direction technique de l'auberge.
- > Tout tapage nocturne ayant entraîné des plaintes d'autres clients sera considéré comme un dommage entraînant la perte de plein droit de la caution.
Il en va de même de toute salissure anormale, causée par exemple par l'abus d'alcool.

Intervention des services techniques

- > L'attention des responsables de groupe est attirée sur le tarif des interventions de garde des techniciens dont la cause peut être imputable à un membre du groupe (par exemple en cas d'alarme incendie causé par un démontage des détecteurs ou un déclenchement par des fumeurs).
- > Cette intervention forfaitaire est facturée selon le tarif en vigueur, hors dommages éventuels au matériel.

Litige

- > Tout litige, de quelque nature qu'il soit est de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles, en ce compris les cas de connexité de litiges, d'appel en garantie et d'opposabilité de jugement.

Arrivée

- > Les chambres sont disponibles entre 14h et 17h, sauf force majeure ou circonstance exceptionnelle. Elles sont accessibles 24h/24h après check in et distribution de cartes d'accès.

- > Le responsable du groupe recevra à l'arrivée les numéros des chambres réservées, ainsi que les clés et/ou cartes d'accès.
- > L'auberge n'est pas responsable de la répartition dans les chambres des clients faisant partie d'un groupe.
- > Le responsable du groupe signera un document reprenant le nombre de cartes d'accès reçues et s'engage à les restituer le jour du départ.

Pour toute carte non restituée, une indemnité de 5 EUR sera demandée et payable directement à la réception.

Chambres

- > Les groupes sont logés en chambres à 2, 4 ou 5 lits pour les participants.
- > Le chauffeur est logé en chambre single. La gratuité de la nuit est offerte pour le chauffeur à partir de 30 personnes (nuitée gratuite pour 1 chauffeur / 30 personnes).
- > Les accompagnateurs des groupes sont logés en chambre single ou en chambre double sans supplément (selon disponibilité).
- > Les douches communes, lavabos et toilettes sont situés à l'extérieur des chambres, à chaque étage. Des sanitaires adaptés peuvent être ouverts sur demande pour les personnes à mobilité réduite.
- > Les draps et édredons sont fournis par l'auberge et inclus dans le prix. Les serviettes de bain ne sont pas comprises.

Alcool et tabac

- > Il est strictement interdit de fumer dans tout le bâtiment.
- > Il est également interdit de fumer, manger ou de consommer des boissons alcoolisées dans les chambres. Le personnel de l'auberge a le droit de confisquer toute boisson alcoolisée ou drogue qui aurait été trouvée dans les chambres.

Bruit

- > Il n'est pas permis de faire du bruit dans le bâtiment de l'auberge après 22h.
- > Les responsables de groupe sont tenus d'en avertir le groupe et de veiller au respect de ces règles.

La direction se réserve le droit de renvoyer immédiatement et sans remboursement toute personne ou tout groupe qui ne respecte pas ces consignes.

Espaces de détente

- > 2 espaces de détente sont mis à la disposition des logeurs au niveau 2. Ces espaces ont une couverture WIFI permettant aux clients de se connecter à Internet.
- > L'auberge décline toute responsabilité quant à la qualité de cette connexion ou de l'usage qui en est fait.
- > Les clients s'engagent de par leur simple utilisation de cette connexion à respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur.

Restaurants et cafétérias

- > Les restaurants et cafétérias du site sont gérés par des prestataires indépendants qui y assurent un service très complet.
- > L'auberge décline toute responsabilité quant aux prestations qui y sont assurées.

Les réservations doivent se faire directement auprès de ces cafétérias.

Vols

- > L'auberge décline toute responsabilité quant à un quelconque dommage résultant d'un vol, d'une perte ou d'un endommagement.
- > Le dépôt de tout objet ou matériel dans les chambres, les espaces communs, les salles ou la bagagerie s'effectue aux risques et périls de la clientèle.
- > Des armoires individuelles pouvant être cadenassées sont disponibles dans toutes les chambres. Des cadenas sont en vente à la réception pour les clients ayant oublié le leur.

Plaintes

- > Les plaintes de clients doivent être communiquées dans les plus brefs délais à la direction. L'auberge ne prendra pas en considération les plaintes reçues plus de 15 jours après le départ du groupe.